

le catalogue des prestations réseaux

- pour les particuliers
- pour les professionnels ou les entreprises

Conditions générales	page 2
Les prestations d'étude	page 3
A destination des particuliers	page 3
A destination des professionnels et des entreprises	page 3
Les prestations de détection du Point d'Accès Réseau	page 4
A destination des particuliers	
A destination des sociétés de conseil en ingénierie	
Les prestations d'adduction téléphonique	page 5
A destination des particuliers et des professionnels	
La prestation de recette de conformité	page 5
Les prestations sur desserte câblée	page 6
Les prestations de travaux sur tête de câble	page 6
Les prestations de mutation sur tête de câble	page 7
Les prestations pour travaux sur appuis	page 7
Les prestations pour travaux forestiers ou élagage	page 8
Les prestations de détection de câble et conduite	page 8
Les prestations Fibre Optique	page 9
Prestations pour travaux de déplacement de colonne montante	page 9
Raccordement à l'unité	page 9
Prestations pour travaux de déplacement de PMI	
Les prestations d'accompagnement	page 10
L'abattement pour difficultés exceptionnelles de construction (DEC)	page 11
Les tarifs de la main d'œuvre et du déplacement	page 11

Article 1 - Prestations réseaux fournies par Orange

Orange propose des prestations réseaux en complément des prestations pour le service téléphonique ou services complémentaires. Le tarif des prestations réseaux font l'objet du présent catalogue des prestations réseaux.

La réalisation de ces prestations réseaux peut être confiée à un prestataire distinct d'Orange.

Quelques définitions pour faciliter la lecture du catalogue

dans le catalogue, sont désignés par :

- **"réseau"** : ensemble du génie civil, infrastructure et équipements;
- **"point accès réseau" (PAR)** : chambre ou appui situé sur le domaine public routier;
- **"chambre"** : ouvrage de Génie Civil enterré permettant le tirage et le raccordement de câbles;
- **"appuis"** : poteaux appartenant à Orange. Ces poteaux sont en bois ou en métal.
- **"desserte câblée"** : partie du réseau d'Orange située en domaine privé;
- **"travaux d'adduction"** : travaux de génie civil réalisés en domaine public et nécessaires pour réaliser le raccordement du client au réseau téléphonique public.

Article 2 - Modalités de fourniture des prestations réseaux

Les prestations contenues dans ce catalogue sont soumises à des réserves de faisabilité opérationnelle de la part d'Orange. Elles sont réalisées sur acceptation d'un devis par le client et consistent selon le choix du client mentionné au devis en une ou plusieurs des prestations figurant dans ce catalogue.

2.1 - Prestation d'étude et de conseil

La prestation d'étude et de conseil est réalisée sur acceptation d'un devis par le client.

Cette prestation, proposée au client avant travaux comprend :

le déplacement du chargé d'étude sur site, l'étude technique, le conseil en ingénierie, l'information sur la réglementation, la remise du dossier d'étude.

Cette prestation peut être proposée dans le cadre d'une offre de raccordement client.

2.2 - Etude

Lorsque le devis de travaux proposé au client est supérieur à 1 000 € HT, une étude complémentaire est menée. Cette étude comprend : la préparation du dossier, les déplacements supplémentaires sur site du chargé d'étude, le pilotage du chantier (obtention des autorisations, planification et suivi des travaux, réunions de coordination, surveillance, réception...), la mise à jour des bases de données, l'édition des documents nécessaires aux travaux (suivi du chantier, les courriers, les autorisations administratives...)

En cas d'acceptation par le client du devis de travaux, le montant de la prestation d'étude et de conseil est déduit du montant des travaux

2.3 - Prestations d'adduction téléphonique domaine public

Les prestations d'adduction en sous-terrain (sous trottoir et sous chaussée) comprennent : le déplacement d'un technicien, l'exécution de la fouille, le pompage, le blindage, le remblayage et le compactage des matériaux extraits ou d'apport, la démolition et la réalisation de revêtement, les reprises de maçonnerie, la réalisation de type C, le raccord à la surface existante et la confection du ou des masques, la mise en place des tubes et des coudes ainsi que leur enrobage, la dépose et/ou la repose de bordure/caniveau.

Le tarif des forfaits d'adduction téléphonique domaine public ne comprennent pas la prestation d'étude.

2.4 - Prestations forfaitaires de travaux ou de mutations

Le tarif des prestations forfaitaires de travaux ou de mutations inclut la main d'œuvre, le matériel et les déplacements mais ne contient pas les études.

Article 3 - Exécution des travaux

Orange convient avec le client, dès l'acceptation du devis, d'une date de réalisation des travaux. La date de réalisation des travaux peut être conditionnée par la fourniture de documents clients ou de travaux préalables nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Article 4 - Paiement

Les sommes dues au titre de la réalisation de la prestation font l'objet de factures, avec leurs annexes éventuellement, qui sont adressées au client.

Le client est responsable du paiement des factures. Les sommes facturées sont dues à la date d'émission de la facture et au plus tard avant la date limite de paiement indiquée sur la facture.

Le client peut payer ses factures par virement ou par chèque.

Article 5 - Réclamations sur facture

Si le client fait une réclamation, l'obligation de paiement de la somme contestée est suspendue.

Si Orange confirme le montant de la somme contestée à l'issue du traitement de la réclamation, le paiement de cette somme devient immédiatement exigible.

Article 6 - Assurance - Responsabilité

Orange et le client font leur affaire des conséquences pécuniaires des accidents corporels et/ou des dommages de tous ordres qui pourraient être causés du fait ou à l'occasion des prestations et/ou des travaux dont elles auront respectivement la responsabilité, que ceux-ci soient effectués par leur personnel ou par les entreprises travaillant pour leur compte.

Chaque partie fera son affaire personnelle de la souscription de toute police d'assurance qu'elle juge nécessaire pour couvrir les responsabilités visées ci-dessus.

Article 7 -Durée

Le contrat s'applique à partir de sa signature jusqu'à la délivrance de la conformité des travaux.

Article 8 -Résiliation

En cas d'inexécution par l'une des deux parties de ses obligations, et après mise en demeure par l'autre partie de remédier aux causes de ladite inexécution, par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet un mois après sa notification, la partie plaignante peut résilier de plein droit le présent contrat.

A destination des particuliers Prix HT Prix TTC TVA 8,5%

Sans déplacement

Détection pour un PAR ¹	15,00 €	16,28 €	1,28 €
------------------------------------	---------	---------	--------

Avec déplacement

Détection pour un PAR (1 à 2 lots)	162,21 €	16,28 €	128 €
------------------------------------	----------	---------	-------

* "PAR" (point d'accès au réseau) : chambre ou appui situé sur le domaine public routier

¹ Contenu de la prestation : envoi d'un plan avec localisation du PAR par mail.

² Contenu de la prestation : mise à disposition des données cartographiques, du point de branchement, du guide d'adduction, du recueil technique.

A destination des sociétés de conseil en ingénierie Prix HT Prix TTC TVA 8,5%

Sans déplacement

Détection pour un PAR ¹	15,00 €	18,00 €	1,28 €
------------------------------------	---------	---------	--------

Détection pour 100 PAR ²	1 500,00 €	1 627,50 €	127,50 €
-------------------------------------	------------	------------	----------

Avec déplacement

Détection pour 1 PAR ³	126,00 €	151,20 €	10,71 €
-----------------------------------	----------	----------	---------

¹ Contenu de la prestation : recherche cartographique pour localisation "à priori" du PAR, production et envoi du document cartographique.

² Contenu de la prestation : recherche cartographique pour localisation "à priori" des PAR, production et envoi des documents cartographiques.

³ Contenu de la prestation : recherche cartographique pour localisation "à priori" du PAR, déplacement jusqu'au PAR, opération de vérification et de marquage dans le PAR, production et envoi du document cartographique.

Prestations d'adduction téléphonique domaine public pour les particuliers et les professionnels

9

Matériel, main d'œuvre, déplacement Prix HT Prix TTC TVA 8,5%

Hors étude

Adduction téléphonique en aérien avec une portée 285,86 € 310,16 € 24,30 €

Adduction téléphonique en aérien par portée supplémentaire (supérieur ou égal à 2) 230,29 € 249,86 € 19,57 €

En fonction du mètre linéaire de Génie Civil

Adduction téléphonique sous trottoir ¹ premier mètre indivisible 414,33 € 449,55 € 35,22 €

Adduction téléphonique sous trottoir par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires) 160,25 € 173,87 € 13,62 €

Adduction téléphonique sous chaussée premier mètre indivisible 465,94 € 505,54 € 39,60 €

Adduction téléphonique sous chaussée par mètre indivisible supplémentaire (jusqu'à 9 mètres supplémentaires) 207,89 € 225,56 € 17,67 €

Adduction téléphonique souterraine premier mètre supplémentaire supérieur à 10 mètres sur mesure

Réfection de surface par mètre linéaire selon accord avec les collectivités territoriales

¹ Les prestations d'adduction en sous-terrain (sous trottoir et sous chaussée) comprennent : le déplacement d'un technicien, l'exécution de la fouille, le pompage, le blindage, le remblayage et le compactage des matériaux extraits ou d'apport, la démolition et la réalisation de revêtement, les reprises de maçonnerie, la réalisation de type C, le raccord à la surface existante et la confection du ou des masques, la mise en place des tubes et des coudes ainsi que leur enrobage, la dépose et/ou la repose de bordure/caniveau.

Prestation de recette de conformité

10

Main d'œuvre, déplacement Prix HT Prix TTC TVA 8,5%

Recette de conformité 225,26 € 244,41 € 19,15 €

¹ La recette de conformité a pour objectif de vérifier que les travaux de raccordement réalisés par l'entreprise désignée par le client répondent aux normes d'ingénierie en vigueur.

Contenu de la prestation :

Déplacement sur site.

Contrôle visuel des travaux, en particulier : tubes utilisés, diamètre et type, aiguillage (présence), distance entre réseaux (visible), regard 30/30 posé...

Le client doit fournir le plan de recolement qui lui a été remis par l'entreprise désignée pour réaliser les travaux ainsi que toute pièce (photos, plans, schémas des travaux réalisés permettant de s'assurer de la conformité des travaux réalisés.

Forfaits sur desserte câblée*

pour les particuliers, les professionnels ou les entreprises

Matériel, main d'œuvre, déplacement Prix HT Prix TTC TVA 8,5%

Hors étude

Passage d'aérien en souterrain 200,00 € 217,00 € 17,00€

Déplacement de l'entrée de poste 192,00 € 208,32 € 16,32 €

* "desserte câblée" : partie du réseau d'Orange située en domaine privé.

Forfaits de travaux sur tête de câble

pour les professionnels ou les entreprises

Matériel, main d'œuvre, déplacement Prix HT Prix TTC TVA 8,5%

Hors étude

Pose et raccordement d'un point d'extrémité sur plateaux 7 & 14 paires 495,58 € 537,70 € 42,12 €

Pose et raccordement d'un point d'extrémité sur plateaux 28 & 56 paires 524,24 € 568,80 € 44,56 €

Pose et raccordement d'un point d'extrémité sur plateaux 112 paires 686,61 € 744,97 € 58,36 €

Dépose, pose et raccordement d'un point d'extrémité sur plateaux 7 & 14 paires 529,19 € 574,17 € 44,98 €

Dépose, pose et raccordement d'un point d'extrémité sur plateaux 28 & 56 paires 551,89 € 598,80 € 46,91 €

Dépose, pose et raccordement d'un point d'extrémité sur plateaux 112 paires 741,07 € 804,06 € 62,99 €

Forfaits de mutation sur tête de câble

pour les professionnels ou les entreprises

Main d'œuvre	Prix HT	Prix TTC	TVA 8,5%
Hors étude			
Mutation par LPA en HO ¹	32,70 €	35,48 €	2,78 €
Mutation par LPA en HNO ²	51,31 €	55,67 €	4,36 €
Mutation par T0 en HO	132,94 €	144,24 €	11,30 €
Mutation par T0 en HNO	221,57 €	240,40 €	18,83 €
Mutation par T2 avec coupure en HO	358,70 €	389,19 €	30,49 €
Mutation par T2 avec coupure en HNO	597,83 €	648,65 €	50,82 €
Mutation par T2 sans coupure en HO	659,70 €	715,77 €	56,07 €
Mutation par T2 sans coupure en HNO	1 341,97 €	1 456,04 €	114,07 €
Mutation LL (maxi 4) en HO	358,70 €	389,19 €	30,49 €
Mutation par LL supplémentaire en HO	132,94 €	144,24 €	11,30 €
Mutation LL (maxi 4) en HNO	559,37 €	606,92 €	47,55 €
Mutation par LL supplémentaire en HNO	221,57 €	240,40 €	18,83 €

¹ HO : du lundi au samedi inclus de 8h00 à 18h00

² HNO : du lundi au samedi inclus de 18h00 à 8h00, dimanche et jours fériés nationaux compris

Forfaits pour travaux sur appuis

pour les particuliers, les professionnels ou les entreprises

Matériel, main d'œuvre, déplacement	Prix HT	Prix TTC	TVA 8,5%
Déplacement d'appui			
Sans boîte de raccordement, sans rallonge			
Hors étude			
Déplacement d'appui simple	282,61 €	306,63 €	24,02 €
Déplacement d'appui moisé ou tuteur	396,32 €	430,01 €	33,69 €
Déplacement d'appui couple	520,07 €	564,28 €	44,21 €
Pose d'appui			
Hors étude			
Pose d'appui bois ou métal simple	203,18 €	220,45 €	17,27 €
Pose d'appui bois moisé ou tuteur	306,86 €	332,94 €	26,08 €
Pose d'appui bois ou métal couple	416,39 €	451,78 €	35,39 €
Dépose d'appui			
Hors étude			
Dépose d'appui simple	35,12 €	38,11 €	2,99 €
Dépose d'appui moisé	63,55 €	68,95 €	5,40 €
Dépose d'appui couple	87,79 €	95,25 €	7,46 €

Forfaits pour travaux forestiers ou élagages sans rallonge de câble

pour les particuliers, les professionnels ou les entreprises

15

Matériel, main d'œuvre, déplacement	Prix HT	Prix TTC	TVA 8,5%
-------------------------------------	---------	----------	----------

Hors étude

Dépose et pose de câbles aériens (de 1 à 4 appuis)	165,55 €	179,62 €	14,07 €
--	----------	----------	---------

Dépose et pose de câbles aériens par appui supplémentaire (à partir de 4 appuis)	56,02 €	60,78 €	4,76 €
--	---------	---------	--------

Forfaits de détection de câble et conduite

pour les particuliers, les professionnels ou les entreprises

16

Matériel, main d'œuvre, déplacement	Prix HT	Prix TTC	TVA 8,5%
-------------------------------------	---------	----------	----------

Hors étude

Détection de câble et conduite de 1 à 500 mètres	147,99 €	160,57 €	12,58 €
--	----------	----------	---------

Détection de câble et conduite par 500 mètres supplémentaires	97,83 €	106,15 €	8,32 €
---	---------	----------	--------

Forfaits pour travaux de déplacement de colonne montante ¹

pour les particuliers, les professionnels ou les entreprises

Travaux par logement ou local commercial Matériel, main d'œuvre, déplacement	Prix HT	Prix TTC	TVA 8,5%	Ref. Tact
Monofibre				
Etude	880,00 €	954,80 €	74,80 €	
Immeuble ² de 1 à 96 logements	115,07 €	124,85 €	9,78 €	
Immeuble de plus de 96 logements	Sur mesure			
Monofibre				
Raccordement à l'unité ³	124,93 €	135,55 €	10,62 €	

¹ La colonne montante comprend le point de mutualisation (PM) lorsque celui-ci est situé en pied d'immeuble ou, à défaut, le point de raccordement (PR) s'il existe et la liaison entre ce point et le point de branchement optique (PBO) inclus s'il existe à l'intérieur de l'immeuble en étage.

² Immeuble : tout bâtiment à usage principal d'habitation collective disposant d'un minimum de 4 locaux.

³ Raccordement à l'unité : logement raccordable à la date des travaux.

Orange doit être opérateur d'infrastructure pour réaliser les travaux de déplacement de colonne.

Forfaits pour travaux de déplacement de colonne montante

pour les particuliers, les professionnels ou les entreprises

Travaux par logement ou local commercial Matériel, main d'œuvre, déplacement	Prix HT	Prix TTC	TVA 8,5%
Quadrifibre			
Etude	880,00 €	954,80 €	74,80 €
Immeuble de 1 à 96 logements	210,88 €	228,80 €	17,92 €
Immeuble de plus de 96 logements	Sur mesure		
Quadrifibre			
Raccordement à l'unité ³	124,93 €	135,55 €	10,62 €

Déplacement de PMI ¹

pour les particuliers, les professionnels ou les entreprises

Matériel, main d'œuvre, déplacement	Prix HT	Prix TTC	TVA 8,5%
Monofibre			
Immeuble de 12 à 24 logements	914,96 €	992,73 €	77,77 €
Immeuble de 25 à 48 logements	1 004,31 €	1 089,68 €	85,37 €
Immeuble de 49 à 96 logements	1 273,94 €	1 382,22 €	108,28 €

¹ PMI : le point de mutualisation (PMI) utilisé en pied d'immeuble permet le raccordement entre le câble de la colonne montante et le câble opérateur.

Prestations d'accompagnement

pour les Collectivités Territoriales

19

Matériel, main d'œuvre, déplacement

Prix HT Prix TTC TVA 8,5%

Frais d'étude et de gestion

Frais d'étude et de gestion du dossier ¹	613,49 €	665,64 €	52,15 €
---	----------	----------	---------

Relevés d'occupation pour 10 chambres

Prestation d'accompagnement pour les relevés d'occupation de 10 chambres ²	1 544,58 €	1 675,87 €	131,29 €
---	------------	------------	----------

Relevés d'occupation pour 5 chambres

Prestation d'accompagnement pour les relevés d'occupation de 5 chambres ³	829,98 €	900,53 €	70,55 €
--	----------	----------	---------

Avec déplacement

Prestation d'ouverture ou de fermeture d'une chambre sécurisée	248,25 €	269,35 €	21,10 €
--	----------	----------	---------

Sans déplacement

Prestation d'ouverture ou de fermeture d'une chambre sécurisée	138,45 €	150,22 €	11,77 €
--	----------	----------	---------

20

¹ Les frais d'étude et de gestion comprennent : la qualification et la validation de la demande par le pôle LME (Unité Production Réseau d'Ile de France), la validation du plan d'itinéraire et des chambres concernées par le relevé d'occupation avec l'interlocuteur de la collectivité ou son représentant, l'élaboration du devis.

Les frais d'étude et de gestion du dossier sont systématiquement facturés (même en cas de refus du devis).

² La prestation d'accompagnement pour les relevés d'occupation de 10 chambres comprend : l'accompagnement de la collectivité locale ou de son sous-traitant lors du relevé de l'occupation des chambres (accompagnement standard, sans ouverture de chambres par Orange et hors difficultés exceptionnelles).

³ La prestation d'accompagnement pour les relevés d'occupation de 5 chambres* comprend : l'accompagnement de la collectivité locale ou de son sous-traitant lors du relevé de l'occupation des chambres (accompagnement standard, sans ouverture de chambres par Orange et hors difficultés exceptionnelles)

* minimum de facturation de 5 chambres :

- si 22 chambres relevées : facturation de 25 chambres

- si 26 chambres relevées : facturation de 30 chambres

Main d'œuvre et déplacements

pour les particuliers, les professionnels ou les entreprises

21

Prix HT Prix TTC TVA 8,5%

Tarif horaire prestation standard

du lundi au samedi inclus de 8h00 à 18h00 91,55 € 99,33 € 7,78 €

du lundi au samedi inclus de 18h00 à 8h00
dimanche et jours fériés nationaux compris 143,67 € 155,88 € 12,21 €

Tarif horaire prestation expert

du lundi au samedi inclus de 8h00 à 18h00 124,77 € 135,38 € 10,61 €

du lundi au samedi inclus de 18h00 à 8h00
dimanche et jours fériés nationaux compris 197,05 € 213,80 € 16,75 €

Tarif horaire déplacement

du lundi au samedi inclus de 8h00 à 18h00 57,50 € 62,39 € 4,89 €

du lundi au samedi inclus de 18h00 à 8h00
dimanche et jours fériés nationaux compris 91,67 € 99,46 € 7,79 €

Tarif forfaitaire du déplacement pour raccordement au réseau téléphonique

Tarif forfaitaire 57,50 € 62,39 € 4,89 €

Déductions

pour les particuliers, les professionnels ou les entreprises

22

Prix HT Prix TTC TVA 8,5%

Abattement pour DEC¹ 3 201,43 € 3 473,55 € 272,12 €

¹ Difficultés exceptionnelles de construction :

1/ Absence de local pour abriter le point de terminaison

2/ Définition des contraintes géographiques particulières :

- a) accès réglementé ou interdiction de passage
 - b) site protégé (parcs naturels par exemple)
 - c) obstacles naturels à traverser ou à contourner (accidents de terrain ou cours d'eau par exemple)
 - d) configurations architecturales spéciales (châteaux, parkings, caves, clochers, phares ou usines par exemple)
 - e) absence de moyens d'accès par la route pour la construction ou la maintenance
 - f) site isolé : site qui ne fait pas partie d'un lotissement et dont l'éloignement du plus proche point physique d'accès au réseau (point de concentration) est supérieur à 600 mètres à vol d'oiseau, ou à 50 mètres en longueur réelle, si les conditions d'environnement imposent le passage en souterrain
- 3) Définition des cas où la mise en oeuvre des moyens spéciaux sont nécessaires :
- a) transport aérien (hélicoptère essentiellement), maritime, fluvial, (utilisation de bateaux) ou terrestre de grande ampleur (utilisation de convois exceptionnel)
 - b) élargissement de la chaussée, déboisement, assèchement, dynamitage-desserte de grottes ou de sous sol profonds (mines par exemple)
 - c) démolition d'ouvrage de plus de 40 cm d'épaisseur, ou de plus de 15 cm dans le cas d'un ouvrage en béton
 - d) consolidation ou construction d'ouvrages.